

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

---

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2129)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD179

présenté par  
Mme Violland, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« est tenue de désigner »,

le mot :

« désigne ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.